

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°5 - Affaire n°21S0002 Marché public global de performance d'exploitation des installations CVC

N° : VA_DEC2025_911
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1, R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société DALKIA située à SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE (59350), l'avenant n°5 du marché public global de performance d'exploitation des installations CVC afin de prendre en compte les modifications des conditions d'exploitation, notamment :

- l'ajout de matériel sur le Centre nautique Babylone ;
- la modification de travaux P6 ;
- le retrait de l'ensemble des logements de fonction ;
- la révision des cibles énergétiques pour la période 2025/2026 ;
- la définition de cibles énergétiques rendue possible suite à la première année de fonctionnement sur les sites de Joséphine Baker et de Jean Jaurès.

L'ensemble des modifications est précisé à l'avenant n°5 objet de la présente décision et est répercuté au sein de l'annexe reprenant l'ensemble des postes du marché.

Montant initial du marché : 9 376 083,78 € HT

Montant de l'avenant n°5 : 22 626,02 € HT

Montant total du marché : 12 438 539,27 € HT

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.2.2 Chauffage urbain

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 5 décembre 2025

Le Maire,

Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-216024-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 10 décembre 2025